

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

**OBJET :**

**Projet Educatif  
Territorial d'Essey-lès-Nancy**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°2

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La municipalité d'Essey-lès-Nancy a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée scolaire de septembre 2013 dans les écoles maternelles et élémentaires. Dans cette continuité, la collectivité a pris l'initiative d'élaborer le Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le PEDT a pour objectif de mobiliser toutes les ressources locales afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (Education Nationale, Direction Départementale de jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale, etc.).

Le PEDT élaboré avec les différents partenaires comporte plusieurs points : l'état des lieux (activités périscolaire existantes, contraintes et atouts), le public ciblé (nombre d'enfants, classes d'âge), les objectifs et effets attendus, les opérateurs (services et associations), structure des comités de pilotage et les modalités de bilan (périodicité et critères).

La validation de ce projet prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité et les services de l'Etat. La durée maximale de cet engagement est de trois ans.

## **PROPOSITIONS :**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de Projet Educatif Territorial d'Essey-lès-Nancy
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le Projet Educatif Territorial.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (3 abstentions, Mme DION, Mme POYDENOT et M CAUSERO) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**